



droit de visite du père avant la procédure juridique

Par **phamloan**, le **23/08/2010** à **18:17**

qu'elle droit a t'il le droit envers son fils?

Par **Domil**, le **23/08/2010** à **20:23**

Sans jugement contraignant le parent qui a la résidence de fait de l'enfant, l'autre parent ne peut pas, contre le gré de ce parent, prendre l'enfant de force, même pas le voir.

MAIS le parent qui refuserait à l'autre parent, tout ça, se mettrait en tort devant le JAF (si le parent qui s'est vu refuser de voir son enfant, peut le prouver)